



*Association déclarée le 17 janvier 1997
et publiée au Journal Officiel le 19 février 1997*

RAPPORT D'ACTIVITE

2013

*Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques
9-11, avenue Michelet – Bât. B - 93400 Saint-Ouen
☎ 01 82 02 60 13 ☎ 09 74 44 55 06
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr*

Avant-propos

Une année d'attente de plus... pour rien.

Les années passent et se ressemblent avec un point commun : il est urgent de ne rien faire ! Alors que l'année 2012 avait soulevé quelques espoirs de changement, ceux-ci ont vite été déçus par l'immobilisme des pouvoirs publics.

En premier lieu concernant la loi du 3 janvier 1969, dont tous les analystes ont conclu depuis plusieurs années au caractère discriminatoire et aux effets stigmatisants, qui semblait vouée à une abrogation rapide et sans heurt par la nouvelle majorité présidentielle. Or, le gouvernement (dont certains, et non des moindres, parmi ses membres) a tout fait pour ne pas avancer ce dossier, ni représenter rapidement la proposition de loi que le groupe socialiste, mené alors par Jean-Marc Ayrault, avait tenté de faire adopter pour abroger la loi de 1969 à l'Assemblée Nationale en janvier 2011 !

Au contraire, comme pour mieux brouiller son message, le gouvernement a ouvertement adossé l'abrogation envisagée de la loi de 1969 – un texte dont tous les gouvernements successifs ont toujours dit depuis plus de 40 ans qu'il ne visait pas particulièrement les gens du voyage – à une modification de la loi du 5 juillet 2000 dont l'objet est l'organisation de l'accueil des gens du voyage sur le territoire !

Sur ce dernier sujet, le gouvernement était aussi attendu quant à ses propositions et au calendrier visant à mieux garantir l'accueil des familles. En effet, pendant que les politiques « réfléchissent » encore et toujours, les expulsions se poursuivent alors que le nombre de communes qui ne se sont toujours pas pliées à leurs obligations légales est encore très important.

Et que s'est-il passé durant tous ces mois ? Par deux fois, le gouvernement a sollicité les associations pour les entendre sur l'ensemble de ces questions, par deux fois le dépôt d'une proposition de loi était « imminent » alors que celui-ci n'est finalement intervenu qu'en fin d'année avec une discussion programmée après les municipales, sans calendrier précis. Sollicitations auxquelles il faut ajouter une invitation à une « grand-messe » à l'Assemblée Nationale à la mi-juillet pour annoncer que le gouvernement va agir (sic !)...

Quant à y regarder de plus près sur le contenu de ladite proposition, finalement arrivée sur le bureau de l'Assemblée Nationale en décembre, elle est loin de satisfaire aux objectifs minima espérés pour parler d'avancée en matière d'accueil et d'habitat. Certes, elle vise à abroger la loi de 1969 (voir nos remarques ci-dessus), mais elle crée une sorte « d'usine à gaz » à l'usage des préfets, pour contraindre les collectivités à réaliser les aires d'accueil qu'elles doivent mettre en place, tout en accroissant sensiblement en retour les moyens et les critères répressifs contre les familles qui s'installent en dehors des aires aménagées. Ainsi, il sera plus facile de faire évacuer une famille d'un terrain, dans un délai sans doute réduit à 24 ou 48 heures, alors qu'il faudra probablement près de deux ans pour contraindre une collectivité à se plier à ses obligations. Une loi d'équilibre a-t-on entendu ici ou là. Mais de quel équilibre parle-t-on ?

Dans un tel contexte d'immobilisme politique, les Roms et les voyageurs ont continué à être les cibles toutes désignées des maux de notre société. Stigmatisés par le fameux « discours de Grenoble » de Nicolas Sarkozy en 2010, ils sont restés en bonne place dans la ligne de mire des manipulateurs politiques de tout poil qui attisent la haine contre eux, comme si les recettes énoncées par les uns ou les autres pour régler leur sort (on a entendu beaucoup d'horreur une fois de plus cette année) allait effacer la crise et ses effets sur le chômage des jeunes et des seniors, sur la production industrielle et la création de richesses ou sur le sentiment d'in sécurité. A l'opposé de ces discours, relayés par une presse qui ne prend même plus la peine de s'interroger sur ses pratiques et participe à « la curée anti-Roms ou anti-Gens du voyage »,

la voix de l'ANGVC, même renforcée par d'autres, est à peine audible ou tellement isolée. Il faut l'avouer, nous n'avons pas le même accès que nos contradicteurs aux médias et nous avons encore à apprendre dans ce domaine...

Alors que retiendra l'Histoire en 2013 ? Nous vous en laisserons juges, mais il y a fort à parier que les propos des Le Pen, Estrosi, Bourdouleix et autres maires « démissionnaires » ont marqué plus durablement les esprits et l'opinion que la pertinence et la constance des revendications des Voyageurs... Alors qu'attendre de 2014 ?

LE FONCTIONNEMENT DE L'ASSOCIATION

L'ANGVC est une association gérée par un Conseil d'administration qui a réélu le 22 mai 2013 **Christophe SAUVÉ**, comme Président.

Christophe SAUVÉ, dans la continuité de ses prédécesseurs, a exercé pour son second mandat avec Nelly DEBART, la Vice-présidente, le contrôle suivi des affaires internes, notamment auprès du Délégué Général.

Suite aux directives qui avaient été adoptées par les membres du Bureau et du Conseil d'administration, concernant la gouvernance de l'association, avec la constitution de groupes de travail thématique qui devaient alimenter la réflexion générale et porter le projet associatif, il s'est avéré que peu d'efforts avaient engagés après plus d'un an de mise en place. Cependant, Christophe SAUVE a suggéré d'initier une nouvelle démarche lors de la session des délégués en travaillant sur un projet de contenu de charte des administrateurs de l'association. La finalisation de ce travail de réflexion, en phase de validation, est toujours en cours.

L'Assemblée Générale - Le Conseil d'Administration - Le Bureau

Notre Assemblée Générale s'est tenue le 22 Mai 2013 aux Saintes-Maries-de-la-Mer. Cette assemblée a donné lieu à plusieurs échanges sur des questions ayant trait aux actions de l'association.

Les membres du Bureau de l'ANGVC se sont retrouvés et ont adopté en 2013, sur la base d'une large concertation, plusieurs avis le 22 juillet, le 26 août, le 25 novembre et le 13 décembre relatifs, d'une part, au mandat du président, Christophe SAUVE, d'engager une procédure contre le Maire de Cholet, de déposer une plainte contre X pour des propos outrageants reçus à l'association par mail, de désigner Henri PIERRE comme représentant l'association à l'audience du tribunal administratif contre le Plan local d'urbanisme de Béthisy St Pierre (60) et, par ailleurs, portant sur une réévaluation salariale du délégué général en 2014.

Pour compenser l'impossibilité physique et/ou pécuniaire de se réunir, de nombreux et très réguliers contacts téléphoniques ont eu lieu tout au long de cette année entre le Président et les membres du Bureau, notamment avec la Vice-présidente, pour suivre de près l'activité de l'association. Cette concertation a été servie par les informations régulièrement fournies par le Délégué Général.

Le Conseil d'Administration a été convoqué pour délibérer le :

- ▶ 21 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- ▶ 22 mai aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13)
- ▶ 18 novembre à Orsay (91)

Ces instances reflètent l'engagement des délégués dans la vie de l'association et veillent au suivi de la stratégie œuvrant à favoriser la reconnaissance de l'habitat caravane et sa prise en

compte dans les documents d'urbanisme des collectivités, et revendiquant, pour les communes ne s'étant pas soumises à leurs obligations, un droit au stationnement opposable.

Cette année, le Conseil d'administration a accueilli un nouveau membre : Yvan Bannier. Ce qui porte à 25 le nombre d'administrateurs, qui ont reconduit à l'identique le Bureau Exécutif de l'année précédente (titulaires : C. Sauv , N. Debart, M. Schied, S. Debart – suppl ants : T. Debart et S. Zanko).

Dans le prolongement de la r flexion sur le changement  ventuel du nom de l'association, une proposition a spontan ment  t  formul e par un b n vole de l'association « Passerelles et Comp tences », qui avait  t  sollicit  pour une mission de conseil sur la communication de l'association et ses outils. Sa proposition : Association Citoyenne des Gens du Voyage (ACGV). Quant   cette mission de r flexion, elle a conduit   recentrer les besoins imm diats en mati re de communication avec la modification de la mise en page du bulletin interne de l'ANGVC et, dans une vision plus lointaine,   des  changes avec un sp cialiste de l'Internet pour  voquer les  volutions   apporter au site.

Les adh sions

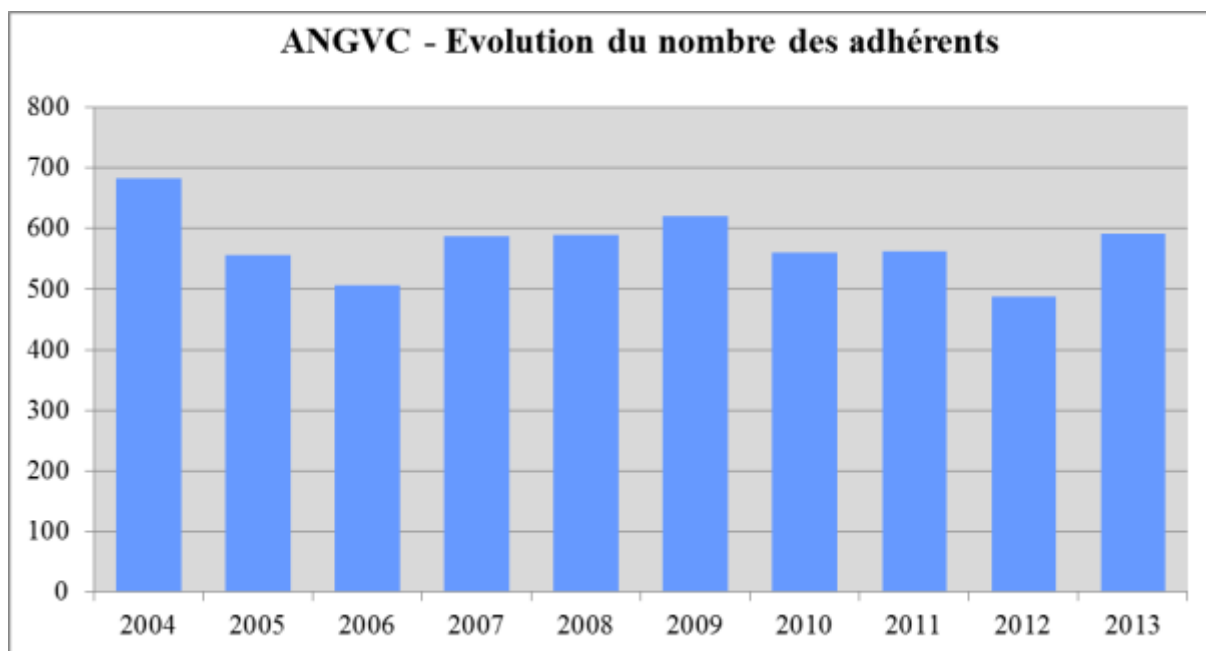
Le nombre des adh sions, qui  tait de 488 en 2012, a sensiblement retrouv  son niveau des ann es 2007-2008 pour atteindre **591 en 2013**, soit une augmentation de plus de 21%.

Ce r sultat renforce l'hypoth se  mise l'ann e derni re qui mettait sur le compte, sans motif apparent, de la n gligence pr sum e de certains membres du r seau qui n'avaient pas port  un effort suffisant   la mobilisation d'adh rents et   pr senter le travail de l'association au b n fice des familles. Une autre explication, li e aux difficult s des m nages dans leurs conditions de vie, avait  galement  t  retenue, bien qu'elle impactait plus directement sans doute le niveau des dons. Enfin, une visibilit  insuffisante de l'association et de ses actions semblait  tre renforc e par le sentiment des familles de ne pas « entendre parler » des actions de l'association.

Fin d cembre 2013, l'ANGVC a ins r  dans son bulletin interne un coupon de relance des adh sions aupr s des adh rents, annon ant  galement l'exp dition avec les cartes d'adh sion de 2014 du nouveau guide, « Levez le droit », publi  par l'ANGVC fin novembre.

Ann�es	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013
Nombre d'adh�sions	683	556	506	587	589	620	559	563	488	591

Suite   la d cision du Conseil d'administration du 21 mai 2007, les cartes des adh rents de l'Association d partementale des Gens du Voyage Catholiques de Loire-Atlantique et du Maine-et-Loire ont fait l'objet en 2013 d'une restitution de cinq euros par adh rent   ces associations sur pr sentation d'une liste r capitulative d taill e. Cette d cision est toujours en vigueur.



Le Délégué général

Il coordonne et anime la communication entre le siège social, le Conseil d'Administration, le Bureau et supervise les actions de l'association auprès des familles. Il veille à ce que les résolutions adoptées par les instances de l'association aboutissent.

Au service de l'association, il est également une force de proposition pour la réflexion des dirigeants et soumet des positions à définir par les instances de l'ANGVC. Il informe au quotidien le Président, Christophe SAUVÉ, et la Vice-présidente, Nelly DEBART, de tout évènement ou information qui touche la vie associative et les questions d'actualité qui concernent le champ de l'objet statutaire.

Il est également mandaté par une délégation de pouvoir du Président et il est codétenteur de la signature bancaire par décision adoptée par l'Assemblée Générale. Son travail concerne la tenue du secrétariat général de l'association, les demandes de financement et les prévisions budgétaires, l'enregistrement des adhésions, mais aussi le suivi des relations avec les partenaires ministériels et associatifs sur l'ensemble des dossiers.

Sa fonction l'amène également à superviser le travail de l'assistant juridique et à opérer une mission de veille d'actualités économiques, sociales et juridiques qu'il diffuse de façon régulière sur le réseau de l'association et veille à l'actualisation des données sur le site Internet. Enfin, il assure la liaison avec le cabinet REGVAL qui établit les bulletins de salaires et les états des charges sociales ainsi que la rédaction des contrats de travail. Il assure les relations avec les fournisseurs et procède aux dépenses courantes, il effectue les saisies de la comptabilité qui permettent au cabinet REGVAL d'établir et de contrôler les comptes de l'ANGVC, il gère les déclarations de charges sociales aux organismes et réalise le travail administratif et financier de l'organisation.

Sa présence permanente au siège l'amène également à traiter certaines requêtes et à informer les familles de Voyageurs en difficulté. En cas de nécessité, il intervient immédiatement auprès des autorités compétentes. Si l'affaire nécessite une analyse et une intervention juridique plus conséquente, il transmet une fiche d'information à l'assistant juridique de l'association. Il prend le relais de celui-ci, en son absence dans le suivi des dossiers.

Il lui appartient également de mettre en œuvre toutes les actions relevant de l'objet statutaire de l'ANGVC, en particulier les campagnes de sensibilisation et d'information et les actions de formation.

Sa fonction l'amène par ailleurs, sous le contrôle du Président, à intervenir auprès des élus ou de toute institution dans les affaires touchant les Gens du Voyage. C'est ainsi qu'il a été amené à réaliser une nouvelle enquête en 2013, limitée au territoire de l'Île de France, relative aux pratiques en matière d'accès et de raccordement à l'électricité (cf. CP du 20/01/2014 et questionnaire en annexe).

Marc BEZIAT surveille en permanence l'environnement sociopolitique et les questions spécifiques touchant divers sujets en lien avec la vie des voyageurs. Il diffuse l'information, selon sa nature, vers le Président et les membres du Conseil d'administration, vers les familles qui le sollicitent, vers les parlementaires ou vers les partenaires de l'ANGVC.

Il est intervenu également au cours de journées d'information et de sensibilisation ou de rencontres institutionnelles :

- le 10 janvier à la FNASAT – réunion concernant le statut de l'habitat caravane ;
- le 14 janvier à Crosnes (94) pour une rencontre, organisée par la LDH 94 avec l'ADGVE 91, avec une dizaine de familles en instance d'expulsion d'un terrain de la ville et organiser leur défense ;
- le 23 janvier à la FNASAT – Assemblée Générale concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 23 janvier à la Commission nationale consultative des gens du voyage ;
- le 24 janvier au Ministère de la Culture – groupe de travail gens du voyage ;
- le 25 janvier avec le cabinet d'expertise-comptable REGVAL ;
- le 31 janvier à St Ouen (93) pour un entretien sur les Dépêches Tsiganes ;
- le 05 février à Angoulême (16) pour une intervention sur l'habitat lors d'une journée organisée par le Centre social Les Alliers et le Conseil Général ;
- le 13 février à l'Union Régionale des Associations des Gens du Voyage d'Île de France ;
- le 15 février à Villeneuve St Georges (94) pour la consultation du dossier d'urbanisme de l'aire d'accueil de Villeneuve St Georges - Crosnes ;
- le 19 février à la Délégation nationale de la Fondation Abbé Pierre ;
- le 20 février pour une rencontre au Ministère de l'Intérieur ;
- le 21 février pour un rendez-vous avec des représentants d'Open Society Foundation ;
- le 25 février à St Ouen (93) pour un échange avec des juristes de Jurislogement ;
- le 28 février à Villeneuve St Georges (94) pour une rencontre au cabinet du Maire avec une dizaine de familles en instance d'expulsion d'un terrain de Crosnes ;
- le 13 mars au Ministère du Logement – rendez-vous avec la FNASAT au cabinet ;
- le 14 mars avec la FNASAT à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;
- le 18 mars à la FNASAT - rencontre habitat mobile avec plusieurs associations ;
- le 21 mars - rendez-vous avec M. Mombrun pour les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 05 avril avec la FAP à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;
- le 09 avril – entretien avec le Préfet Derache
- le 10 avril à l'invitation de l'Association des Maires d'Île de France pour un débat ;
- le 15 avril – rendez-vous avec l'association « Passerelles et Compétences » ;
- le 13 mai avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 17 mai avec un administrateur de l'ANGVC sur l'aire d'Achères (78) ;

- du 20 au 23 mai pour l'assemblée générale de l'ANGVC aux Saintes-Maries-de-la-Mer (13) ;
- le 05 juin à la FNASAT – réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 11 juin – visite en Seine-et-Marne avec P. Derieux (ANGVC) et F. Privat (DGCS) ;
- le 18 juin – séance de travail à Paris avec C. Sauvé, le Président ;
- le 20 juin - visite dans l'Aisne (02) avec A. Laurendeau (FAP) ;
- le 21 juin à la FAP - entretien sur projet enquête sur précarité énergétique avec A. Laurendeau (FAP), V. Stella (FAP) et M. Moisan (CLER) ;
- le 24 juin à l'Inspection Académique du 93 – réunion avec les associations et services de l'Etat sur la scolarisation des enfants voyageurs du département ;
- le 26 juin à Selles S/Cher (41) – rencontre avec des familles en conflit avec le Maire
- le 12 juillet avec un bénévole de l'association « Passerelles et Compétences » ;
- le 17 juillet à l'Assemblée Nationale – participation au colloque du groupe socialiste
- les 28 et 29 août à Douarnenez (29) – Débat durant le Festival de Cinéma ;
- le 10 septembre avec un bénévole de l'association « Passerelles et Compétences » ;
- le 13 septembre à Champigny S/Marne (94) – suivi d'une famille en difficulté ;
- le 16 septembre à St Ouen (93) - rendez-vous avec S. Chauchet (ADGVE 91)
- le 17 septembre à la FNASAT – réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 20 septembre à St Ouen (93) – rendez-vous avec deux étudiantes en service social
- le 23 septembre avec l'antenne 77 de l'ANGVC ;
- le 26 septembre à Rennes (35) – invitation de la délégation régionale de la FAP à une réunion de travail sur l'habitat avec A. Laurendeau (FAP), J. Le Priellec (FNASAT), AGV 35 et Itinérance 22
- le 1er octobre au Ministère de la Justice – rendez-vous avec B. Abtan du cabinet ;
- le 11 octobre à St Ouen (93) – dossier RSI d'une famille de Roms de Roumanie ;
- le 19 octobre à Maisons-Alfort (94) – dossier de déclaration fiscale d'un voyageur ;
- le 25 octobre à la FNASAT – signature du livre d'Alain Fourest ;
- le 29 octobre à Drancy (93) – réunion avec les associations du 93 à l'ADEPT
- le 04 novembre à St Ouen (93) – rendez-vous pour suivi d'une famille ;
- le 05 novembre à Paris (75) – rendez-vous avec un web designer ;
- le 07 novembre à St Ouen (93) – rendez-vous pour suivi d'une famille ;
- le 14 novembre à la Délégation nationale de la Fondation Abbé Pierre ;
- les 18 et 19 novembre à Orsay (91) – session des délégués de l'association ;
- le 20 novembre à la FNASAT – réunion concernant les « Dépêches Tsiganes » ;
- le 22 novembre à Champigny S/Marne (94) – rendez-vous à la mairie pour une famille en difficulté ;
- le 26 novembre à la FNASAT - rencontre habitat mobile avec plusieurs associations ;
- le 27 novembre à Paris (75) – audition au Sénat avec UFAT, AGP et ASNIT
- le 29 novembre – rendez-vous avec directrice de l'ADEPT (93) ;
- le 02 décembre à la FNASAT – rencontre sur projet mémoriel ;
- le 10 décembre à Amiens (80) – audience au tribunal administratif avec H. Pierre ;
- le 12 décembre à Paris (75) – colloque FAP sur la précarité énergétique ;
- le 16 décembre avec la FAP et la FNASAT à la Direction de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine ;

En 2013, le Délégué Général a été particulièrement occupé par :

- l'enrichissement du site avec la mise en ligne d'une importante base de ressources documentaires (questions parlementaires, projets gouvernementaux, schémas départementaux, ...etc.)

- l'élaboration d'un guide juridique d'urgence, « Levez le droit »
- l'élaboration, la conduite, le traitement et la communication d'une enquête régionale auprès des quelques 1280 communes d'Ile de France relative aux difficultés de raccordement des résidents en l'habitat mobile sur leur territoire.

Enfin, il assume la mise à jour du site Internet, la rédaction et la mise en page des bulletins trimestriels de l'association. L'expédition des bulletins est assurée par une personne bénévole

L'Assistant Juridique

En 2013, l'association a ouvert et/ou suit encore actuellement le dossier touchant **357** familles (contre 252 en 2012). Cela représente quelques **467 interventions** opérées, quelle qu'en soit la nature, soit 42 % de plus qu'en 2012 (327). Ce travail essentiel et prioritaire parmi les actions de l'ANGVC, se caractérise par :

- par une expertise technique et le suivi individuel opéré
- la réactivité de nos interventions et la pertinence de nos réponses
- par un large champ d'intervention

Onze procédures ont été audiencées ou initiées, engagées ou pilotées et/ou les recours rédigés au nom des familles par le juriste en 2013 (contre 12 en 2012). Ce chiffre reflète les difficultés toujours opposées par les familles à s'engager pour faire valoir leurs droits devant la justice.

En plus de ces procédures, s'ajoutent deux autres dans lesquelles l'association s'est directement engagée, par la voix de son Président, pour exercer un recours contre certaines dispositions introduites dans un règlement intérieur d'aire d'accueil ou contre un Plan Local d'Urbanisme. On ajoutera à ces procédures, la plainte contre le Maire de Cholet, déposée en juillet au nom de l'ANGVC par une avocate auprès du Procureur de la République d'Angers, pour ses propos inadmissibles contre les voyageurs ainsi qu'un signalement fait en septembre auprès du Procureur de Bobigny contre X, pour l'envoi d'un courrier électronique aux propos également répréhensibles.

L'activité de l'association reflète toujours les difficultés quotidiennes et, dans de nombreux cas, les situations de vie familiale précaires, indécentes et injustes que vivent les Gens du Voyage et auxquelles l'association tente d'apporter des solutions. Les problèmes concernent toujours essentiellement :

- les entraves en matière d'urbanisme ou d'habitat, pour ceux qui deviennent ou sont déjà propriétaires d'un terrain
- le stationnement des familles avec leurs caravanes

Problématique	Nombre de familles	Interventions opérées
Stationnement	49	37
Circulation et assurances	18	20
Urbanisme et Habitat	116	155
Raccordements EDF/Eau	62	121
Gestion des aires	58	55
Enquête sur documents d'urbanisme	-	-
Scolarisation	1	1
Autres	53	78
Total	357	467

Le constat, dont le détail offre une visibilité par territoires d'intervention (cf. annexes), fait apparaître une augmentation sensible du nombre de familles qui ont sollicité l'ANGVC : 357 contre 252 en 2012. Cet accroissement statistique pourrait sans doute s'expliquer par :

- les effets de la crise qui génèrent un recul des pratiques en matière de stationnement
- une meilleure visibilité des familles sur la qualité du travail d'accompagnement opéré par l'association, ce qui génère plus de sollicitations sur des sujets plus étendus (autres)
- une expertise associative concentrée, « aux mains » d'une poignée de personnes
- un plus grand nombre de familles concernées par des difficultés liées à la gestion des aires d'accueil

Notre tableau indique que les difficultés rencontrées par les familles portent sensiblement plus sur les questions relatives à l'habitat, à l'urbanisme et aux raccordements aux réseaux (331 interventions au total) que sur les difficultés de stationnement (37) ou toute autre difficulté. Il est à noter que les interventions, tant celles relatives à l'habitat et à l'urbanisme que celles relatives aux raccordements aux réseaux, ont presque doublé cette année et touché presque deux fois plus de familles qu'en 2012.

Il faut également avoir à l'esprit que l'ANGVC est très rarement sollicitée – en 2013, pas une seule fois - pour les difficultés de stationnement de grand passage ou de groupes familiaux importants pour lesquels, selon ses observations, les obstacles restent nombreux sur l'ensemble du territoire.

Urbanisme et habitat

Les champs d'intervention de l'association s'articulent autour de quatre axes :

- l'appui et le conseil aux familles qui la sollicitent directement quant aux difficultés rencontrées en matière d'occupation de sols sur leur terrain
- l'expertise juridique en matière de procédures en coordonnant directement le travail d'avocats choisis, notamment concernant les affaires relatives aux raccordements aux réseaux
- l'observation des difficultés rencontrées par les familles pour accéder à un raccordement aux réseaux
- la vigilance des interdictions d'installation de caravanes, habitat permanent des gens du voyage, inscrites dans les documents d'urbanisme des communes

Le stationnement

A l'exclusion des difficultés rencontrées avec certains gestionnaires d'aires d'accueil, c'est moins d'une intervention sur dix traitée par l'ANGVC en 2013 qui concerne le stationnement. Un net recul par rapport à 2012.

L'accroissement global du nombre de places d'accueil disponibles sur l'ensemble du territoire n'empêche pas des familles de voyageurs, arrivant sur le territoire d'une commune, de ne pouvoir y stationner faute de terrain et/ou de places disponibles. Cependant, c'est le coût jugé trop onéreux au regard de leurs moyens et les « villes bloquées » où l'aire n'offre plus d'opportunité de passage aux familles, parce qu'occupées à l'année par les mêmes résidents, qui les contraignent de plus en plus à s'installer sans autorisation où elles le peuvent, subissant de fortes pressions avant de devoir repartir en errance.

Un tel recul des pratiques, s'ajoutant aux difficultés économiques des familles qui les frappent durement, se solde par des tensions plus fréquentes sur les aires d'accueil. Dans ce contexte, la gestion des aires d'accueil est difficile et nécessite parfois l'intervention d'une médiation.

Par ailleurs, la mobilisation de l'ANGVC sur la question des règlements intérieurs est toujours vive et reste suspendue à la décision que rendra au début de l'année 2014 le tribunal administratif de Toulon sur le recours exercé contre La Farlède (83).

Le bénévolat

En 2013, le siège de l'ANGVC a été renforcé par la contribution de quelques bénévoles pour divers travaux tels que l'expédition du bulletin de liaison et des guides, la recherche d'informations, l'administration générale ou le secrétariat.

En région, quelques bénévoles ont appuyé l'association, en particulier au sein des antennes locales, tandis que les voyageurs continuent de s'investir également dans des associations locales.

Un effort doit être engagé sur la recherche de compétences afin que le Délégué Général puisse dégager plus de temps à des actions prospectives et d'animation du réseau.

L'ANGVC a fait appel en 2013 à l'association « Passerelles et Compétences » afin de l'aider à mettre en place une stratégie de communication sur ses actions. Or, sur cette demande, il n'a pas été possible de trouver une disponibilité sur les réseaux de l'association ; cependant, une personne s'est proposée, après la diffusion d'une seconde annonce, pour conseiller l'ANGVC sur ses outils de communication.

LA VIE DES ASSOCIATIONS EN REGION

Un certain nombre, parmi les adhérents, est mobilisé également dans des associations à vocation locale ou régionale pour la défense et le soutien des Gens du Voyage.

Association Départementale des Gens du Voyage Citoyens (ADGVC 44)

L'année 2013 a encore permis à l'ADGVC 44 de poursuivre son développement et d'acquérir une meilleure expertise grâce à sa présence affirmée sur le terrain. C'est le résultat des actions mises en œuvre depuis de longues années qui est ainsi valorisé au sein d'un montage associatif partenarial. Ce travail de soutien, de médiation ainsi que d'information auprès des familles et des collectivités, réalisé avec l'appui d'une forte mobilisation des adhérents, est sans doute une des clés du « succès » rencontré dans le département.

Cependant, les conditions locales sont souvent génératrices de fortes tensions et menacent le travail mené par l'ADGVC 44 qui doit intervenir en urgence pour tenter d'éviter des expulsions à répétition. L'association a ainsi souhaité alerter tous les acteurs de Nantes Métropole et du département, en engageant une action, très médiatisée, visant à faire constater le déficit de places effectives d'accueil. Si l'association a perdu en justice, elle a pourtant gagné à la fois une reconnaissance des familles qui s'étaient engagées derrière elle, mais surtout elle a permis, sans doute de façon provisoire, de trouver avec la préfecture des solutions alternatives aux expulsions systématiques.

L'expertise de l'ADGVC 44, qui s'appuie sur des partenariats (Association Les Forges de médiation sociale, le SRI) et un chargé de mission permanent, est reconnue et son savoir-faire devenu incontournable. Plusieurs conventions partenariales ont ainsi été engagées avec des collectivités.

Ainsi, l'ADGVC 44 a poursuivi son engagement auprès des familles :

- dans le suivi des dossiers de logement, notamment sur des terrains familiaux aménagés
- dans la médiation avec les collectivités et les institutions
- dans l'orientation des dossiers d'accès au micro crédit et concernant les questions d'emploi et de formation vers les structures locales appropriées
- dans l'appui à la scolarisation des enfants dans les situations d'installation illicite
- dans le travail de partenariat et de réseau avec d'autres organisations

L'association participe activement à l'engagement citoyen de ses membres dans les instances départementales qui traitent des questions des Gens du Voyage, mais aussi dans des réunions publiques ayant pour thème la discrimination, la solidarité ou l'urbanisme.

Pour accompagner son développement, elle a su s'appuyer sur des partenariats locaux complémentaires avec plusieurs associations comme "Une famille un toit", la Fondation Abbé Pierre ou la FNASAT dont elle est membre. De même, elle agit en bonne intelligence avec les responsables locaux d'autres associations nationales (SOS Gens du Voyage, France Liberté Voyage, ASNIT). Elle s'est assurée par ailleurs les services d'un réseau d'avocats qui complète le travail des bénévoles ayant une expertise utile.

Association Départementale des Gens du Voyage Catholiques (ADGVC 49)

Cette association qui se développe autour de son président, Martial BRILLANT, d'un groupe de voyageurs et de Michel ROBICHON, intervient auprès des familles et s'implique au sein des instances institutionnelles et par des rencontres avec d'autres associations. Elle a ainsi participé aux travaux d'actualisation du schéma départemental du Maine et Loire dont elle a déploré les insuffisances.

Dans l'affaire de la plainte contre le Maire de Cholet, l'ADGVC 49 s'est jointe à l'action de l'ANGVC et sera représentée, comme partie civile par l'avocate de l'ANGVC, à l'audience fixée au 23 janvier 2014.

Dans les autres départements

Administrateurs ou simples adhérents de l'ANGVC, nombreux sont ceux qui se mobilisent soit au sein d'associations de soutien aux Voyageurs comme par exemple Rencontres Tsiganes à Marseille (13), l'APGVA en Auvergne (63), l'ARTAG dans le Rhône (69) ou comme bénévoles, tels Roland Gruart et Henri PIERRE dans l'Oise (60).

A **Marseille** et dans les départements qui l'entourent, Alain FOUREST, bien qu'ayant pris un recul puisqu'il n'est plus le Président de l'association, appuie toujours les actions de Rencontres Tsiganes. Respectueuse de l'égalité des droits pour tous, l'association affiche fermement ses positions dans la défense des intérêts des familles, y compris les Roms. Elle reçoit le soutien de nombreux Voyageurs, dont certains sont également membres de l'ANGVC.

Dans l'**Hérault**, Nelly DEBART, la Vice-présidente de l'ANGVC, participe aux travaux de la Commission départementale des Gens du Voyage et assure le lien avec les familles dans leurs difficultés. Alice JANUEL, administratrice, est membre de la Commission départementale des Gens du Voyage des **Bouches du Rhône**.

Dans l'**Oise**, depuis de nombreuses années déjà, Roland Gruart ne cesse de porter la cause des voyageurs devant la scène publique afin de ne pas laisser les élus la maintenir dans l'indifférence. Sa connaissance des familles et du contexte sociopolitique sert un engagement sans faille. Avec Henri PIERRE, administrateur de l'ANGVC et spécialiste des questions d'urbanisme, ils forment néanmoins le tandem dont l'action en matière de lutte contre les discriminations inscrites dans les documents d'urbanisme des communes a marqué de son empreinte les grandes lignes stratégiques de l'association. Et, ce, toujours avec le souci de pouvoir capitaliser leur expérience au profit des familles de voyageurs. Cependant, l'un et l'autre, pour des raisons d'âge et de santé, doivent « lever le pied » ou souhaitent passer le relais. A ce jour, il semble que leurs souhaits trouvent un écho favorable auprès d'un responsable local de la Ligue des droits de l'Homme.

En **Seine St Denis**, outre quelques visites de familles à la permanence juridique au siège, l'ANGVC est, grâce à l'ADEPT, régulièrement associée aux travaux préparatoires des associations membres de la Commission départementale des gens du voyage.

Enfin, avec plusieurs associations d'**Ile de France**, l'ANGVC a signé un communiqué de presse commun au mois de juillet (cf. annexes), dans la tourmente médiatique générée par certains propos de responsables politiques, afin d'appeler à cesser l'exclusion.

ANGVC – antenne 10

Ses animateurs sollicitent régulièrement l'ANGVC sur les questions auxquelles ils ne peuvent répondre de façon complète, notamment sur les questions d'assurance ou de durée de séjour. Cependant, peu de familles semblent s'impliquer dans l'association.

ANGVC – antenne 22

Dans les Côtes d'Armor, l'animation de l'antenne à St Briec au début de l'année 2012 a considérablement évolué avec l'arrivée au Conseil d'administration de son animateur, Yvan Bannier, qui sollicite régulièrement le siège de l'ANGVC concernant des difficultés familiales locales. Se rendant disponible avec sa femme autant que possible, souvent en complicité avec « Kéké » Beautour, un autre administrateur du Finistère voisin, ils ont activement participé au Festival de cinéma de Douarnenez et animé une soirée à Rosporden.

ANGVC - antenne 74

Quelques ennuis de santé freinent toujours Alain FAYARD, un des administrateurs de l'association en Haute-Savoie, pour animer un groupe local autour de Thonon les Bains. Cependant, il participe aux travaux de la Commission départementale consultative et poursuit également son action de distribution de denrées alimentaires à travers une association qu'il a créée.

Il participe, en lien avec d'autres représentants associatifs, aux réunions et aux groupes de travail relatifs à l'actualisation du schéma départemental.

ANGVC - antenne 77

C'est le département où l'ANGVC est la plus sollicitée, or c'est paradoxalement un département où la mobilisation semble la plus difficile malgré les efforts menés depuis plusieurs années.

Le comité de pilotage de l'antenne, auquel le Délégué général de l'ANGVC participe quand il est disponible, se réunit régulièrement pour échanger sur la situation des familles suivies et des initiatives engagées.

C'est Jean-Luc PICHON, Délégué départemental du Secours Catholique, qui anime ce groupe avec Philippe DERIEUX, administrateur de l'ANGVC. Le groupe, qui n'arrive pas à mobiliser réellement des Voyageurs, s'interroge alors que l'aumônier départemental le maintient « sous perfusion ». Continuer sous forme d'antenne dont la plupart des membres se retrouvent dans l'aumônerie départementale, tout arrêter ou se structurer en association locale ? Quel que soit le choix, une autre question se posera : pour quel projet associatif ?

La situation particulière des Voyageurs en Seine-et-Marne, où vivent de nombreuses familles, a également amené le groupe à se mobiliser sur la question des terrains familiaux, en particulier au sein de la Commission départementale consultative des Gens du Voyage.

Le Collectif associatif du Val d'Oise (95)

Créé à l'initiative d'ATD Quart Monde 95 pour soutenir et aider à résoudre la situation des familles de Voyageurs en difficulté depuis plusieurs années, le Collectif 95 une force de propositions et de soutien aux Voyageurs face aux autorités dans le département.

La disponibilité et la difficulté d'accès par les transports en commun depuis le siège de l'association n'ont pas permis au Délégué Général d'assurer sa présence au sein du collectif en 2013. L'actualité locale a amené le groupe à jouer une présence toujours plus active dans la défense des familles Roms installées dans le département.

LE RAPPORT AUX POUVOIRS PUBLICS ET INSTITUTIONS

Pour défendre les droits des Voyageurs, l'ANGVC se doit de veiller et d'alerter.

L'association est intervenue en 2013 directement auprès de plus d'une trentaine de communes, préfets et/ou collectivités au sujet des difficultés signalées par les familles, leur demandant une intervention rapide pour dégager une solution.

L'ANGVC a rencontré le 20 février plusieurs membres du cabinet du Ministre de l'Intérieur, Manuel VALLS et le 13 mars deux membres du cabinet de la Ministre du Logement, Cécile DUFLOT. Le Président et la Vice-présidente, Christophe SAUVE et Nelly DEBART, ont porté les revendications, maintes fois formulées, de l'association, notamment concernant l'abrogation des titres de circulation et du rattachement administratif à une commune alors que le Délégué Général présentait les revendications de reconnaissance de la l'habitat mobile à inscrire dans le futur projet de loi ALUR sur le Logement.

Par ailleurs, un entretien a également eu lieu au cabinet du Ministre de la Justice le 1^{er} octobre où l'ANGVC a notamment fait état, parmi d'autres sujets évoqués, des obstacles liés à la domiciliation dépendant du rattachement administratif pour l'aménagement de certaines peines ou la libération conditionnelle des voyageurs.

Enfin, l'ANGVC a été reçue de façon collective avec la FAP et/ou la FNASAT à la Délégation de l'Habitat, de l'Urbanisme et du Patrimoine (DHUP) les 14 mars, 15 avril et 16 décembre pour y évoquer les dispositions des projets ou propositions de loi en cours d'élaboration.

Alors que l'association avait écrit fin 2012 au Ministère de l'Intérieur, pour obtenir une note de rappel aux préfets quant à l'obligation qui leur est faite de réunir au moins 2 fois par an les commissions consultatives départementales ainsi que l'utilité de la nomination d'un médiateur dans chaque département, aucune suite n'a été donnée à cette requête.

Cette année, en prévision des élections municipales prévues en 2014, l'ANGVC a également poursuivi sa campagne d'incitation à l'inscription sur les listes électorales insérée dans chaque bulletin de l'association.

Qu'il s'agisse de questions relatives à la sécurité, au règlement intérieur, à la tarification, l'association a également alerté les collectivités concernées et réagi aux dysfonctionnements observés dans la gestion d'une quinzaine d'aires d'accueil. Avec le succès rencontré par la diffusion d'une fiche pratique, « Règlement intérieur : ce qui est abusif, ce qui est acceptable », éditée par l'association en 2010, pour dénoncer les pratiques abusives, l'association attend une décision du tribunal administratif de Toulon qui s'est réuni en audience le 12 décembre concernant les dispositions du règlement de La Farlède (83).

Dans la poursuite de son objectif de défendre l'égalité de traitement des gens du voyage, en particulier en matière d'habitat, l'ANGVC a engagé en octobre et novembre une enquête, menée par mailing Internet (cf. questionnaire en annexe), auprès des quelques 1 280

communes d'Ile de France visant à dresser un état des lieux des pratiques de raccordement de l'habitat mobile à l'électricité sur leur territoire. Les résultats feront l'objet d'une communication en janvier 2014.

Enfin, la Commission nationale consultative des gens du voyage s'est réunie une seule fois le 23 janvier sous la présidence du sénateur Hérisson. L'interruption qui a suivi n'a fait l'objet d'aucun commentaire. Fin novembre, Jean-Marc AYRAULT, le Premier Ministre, a confié au Préfet Alain REGNIER, en charge de la Délégation Interministérielle à l'Hébergement et à l'Accès au Logement (DIHAL), la mission d'une étude-action afin de faire évoluer l'actuelle Commission nationale consultative des gens du voyage.

LA DIFFUSION DE L'ACCES AUX DROITS

L'information portée par l'association reflète son dynamisme et demeure le fondement de l'accès aux droits pour lequel elle œuvre.

La diffusion de la dernière édition du **guide pratique** des gens du voyage a été poursuivie sur notre réseau (200 ex. env. en 2013). Cependant la diffusion globale (740 ex.) n'est pas à la hauteur des attentes de l'association qui misait sur une diffusion globale d'environ 1500 exemplaires de cette édition. Afin de parachever l'objectif d'une large diffusion de cet outil d'accès aux droits, la dernière édition du guide a été entièrement mise en ligne sur le site de l'association.

En complément à ce guide, l'ANGVC a édité un nouveau guide intitulé « Levez le droit », destiné à permettre aux familles qui se retrouvent dans une situation contentieuse ou « précontentieuse » de préserver, par une stratégie adéquate, toute capacité à faire valoir leurs droits. Ce guide au format A5, d'une quarantaine de pages imprimées en photocopie et agrafées, a été diffusé à 570 exemplaires en 2013 alors que la diffusion se poursuivra en 2014.

Pour rendre visible son action à un plus large public, l'association a poursuivi le développement de son **site Internet** (cf. statistiques en annexe). Les informations font l'objet d'actualisations régulières. La fréquentation du site interroge : en effet, l'opérateur qui assure l'hébergement de notre site a changé au cours du mois de mars son mode de relevé statistiques. Les chiffres qui nous sont livrés, si on les compare avec ceux du premier trimestre (et, par conséquent, avec l'année 2012), ont sensiblement baissé sans aucune explication. En effet, la fréquentation du site serait passée d'une moyenne de 2 500 visites mensuelles entre janvier et mars à 710 en avril et à une moyenne mensuelle de 1350 sur l'année !

L'espace dédié aux collectivités répond toujours, en s'étoffant de nouveaux documents, à sa vocation de plateforme d'informations et d'outils mis à disposition de tous les acteurs concernés. Par ailleurs, la dernière édition du guide pratique des gens du voyage a été mise en ligne cette année.

Enfin, l'association, soucieuse de constituer un pôle de ressources documentaires de référence en libre accès, a fourni un effort humain et financier très important cette année pour alimenter son site Internet de nombreux documents relatifs (550 env.) à l'action gouvernementale et parlementaire ou européenne ainsi que la mise à disposition de l'ensemble des schémas départementaux (70 sur 94) actuellement mis à la disposition du public.

L'ANGVC est également présente sur le réseau social Facebook. Animé par la Secrétaire de l'association, Sylvie DEBART, à qui le Délégué Général apporte si nécessaire des éléments d'information pouvant servir à débat, ce réseau contribue à assoir une visibilité de l'association auprès des Voyageurs.

Le **bulletin de liaison** de l'association, destiné aux adhérents de l'association, reste le moyen de communication interne indispensable. Il sert à faire connaître au plus grand nombre l'action de

l'association. En moyenne, quelques 500 bulletins sont expédiés chaque trimestre (en dehors des envois par mailing) et on peut estimer que chaque exemplaire est lu par trois ou quatre personnes. En 2013, suite aux conseils portés par un bénévole de l'association « Passerelles et Compétences », le Délégué Général a renouvelé la maquette du bulletin afin de donner une visibilité plus prononcée aux informations diffusées. De plus, chaque nouveau numéro expédié aux adhérents engendre la mise en ligne sur le site Internet de l'association du précédent bulletin de façon à permettre un libre accès aux informations à un large public.

Cette année encore, l'association a développé la communication et informé non seulement ses délégués, mais aussi ses partenaires. Un travail de vigilance portant sur les informations touchant les Gens du Voyage, associé à une **veille législative** et réglementaire, ont été développés grâce à Internet et à un réseau de partenaires. L'ANGVC reçoit régulièrement des témoignages de reconnaissance et des remerciements portant sur l'utilité de ce travail.

Cette démarche, alliée aux pratiques de communication élaborées par d'autres associations, trouve son prolongement dans la participation et la contribution active de l'ANGVC aux « Dépêches Tsiganes », élaborées par une petite équipe de journalistes sensibilisés aux questions relatives aux gens du voyage, dont la vocation est la mutualisation des informations au bénéfice de tous les acteurs concernés. Ce web journal, qui officie comme une agence de presse, est édité par une association dont les fondateurs regroupent la plupart des acteurs associatifs concernés.

L'ANGVC ET SES RELATIONS PARTENARIALES

Si le travail de l'ANGVC repose sur l'engagement de ses adhérents, l'association doit également s'appuyer sur le savoir-faire et la compétence d'autres personnes, d'autres associations. C'est ainsi que plusieurs partenariats ont été développés depuis longtemps.

Le Comité contre la Faim et pour le Développement (CCFD)

Le CCFD soutient l'ANGVC depuis 1998, notamment par une subvention destinée à financer les actions d'aide à l'accès aux droits des voyageurs. Il sollicite les propositions de l'association pour avancer ensemble dans la transformation des mentalités.

En 2013, ce partenariat s'est concrétisé par un soutien financier amplifié de nos actions pour consolider le poste de juriste, pour nos actions de diffusion d'informations et de sensibilisation de divers publics, mais aussi pour l'élaboration et l'édition du guide « Levez le droit ».

Le Secours Catholique

Cet organisation contribue depuis la création de l'association au financement et la soutient dans l'ensemble de ses actions. Ainsi plusieurs délégations départementales ont su mobiliser des groupes de bénévoles qui accompagnent des familles dans leurs difficultés.

L'ANGVC a bénéficié en 2013 d'un soutien pour la réalisation du guide « Levez le droit ».

La Fondation Abbé Pierre pour le Logement des Défavorisés (FAP)

Elle développe ses actions dans le domaine de l'Habitat et du Logement des exclus. La FAP appuie et soutient toute initiative visant à améliorer les conditions d'habitat et de stationnement des Gens du Voyage. Elle est sans doute aujourd'hui l'appui extérieur le plus important de l'association et, ce, à plus d'un titre : c'est le premier partenaire financier privé de l'ANGVC; par une qualité de conseil et une proposition d'échanges réguliers ; et par sa capacité à relayer, voire porter, tout ou partie de notre plaidoyer.

Grâce à la FAP, l'ANGVC a pu susciter un écho, auprès de son réseau en région, de ses thèmes de lutte, notamment sur les questions particulières d'urbanisme et d'habitat des gens du voyage.

La Fédération Nationale des Associations Solidaires d'Action avec les Tsiganes et Gens du voyage (FNASAT - Gens du Voyage)

Depuis sa création, elle occupe, dans le paysage associatif d'accompagnement des Gens du Voyage, un rôle d'observateur privilégié.

Certains délégués de l'ANGVC sont également membres d'associations associées au réseau de la FNASAT et Henri PIERRE, administrateur de l'ANGVC dans l'Oise et consultant-expert de l'association en matière d'urbanisme, y a été actif plusieurs années.

Comme avec d'autres associations, des échanges ont lieu régulièrement avec les responsables de la FNASAT sur tous les faits marquants et les dossiers qui concernent la vie des voyageurs. Ces échanges peuvent aboutir à une initiative commune.

L'ANGVC a ainsi été sollicitée régulièrement cette année pour participer à une réflexion relative à la reconnaissance de l'habitat mobile comme logement ainsi que pour être associée à certains rendez-vous ministériels où elle a pu faire valoir ses positions, comme la concertation établie avec le cabinet de la Ministre en aval de la loi ALUR.

L'Union Française des Associations Tsiganes (UFAT)

L'ANGVC n'est pas membre de cette organisation qui revendique une trentaine d'associations membres. Cependant les membres du Bureau et du Conseil d'administration ont toujours souhaité rester en lien avec elle et ses membres et s'associer à des initiatives communes.

En raison de difficultés internes et d'opportunités qui ne se sont pas concrétisées, peu d'échanges ou d'actions communes ont eu lieu en 2013 entre nos organisations soit de façon directe entre les dirigeants, soit à l'initiative de la FNASAT.

Un projet de l'ANGVC toujours à l'étude devrait relancer, nous l'espérons, cette collaboration en 2014.

Un de ses dirigeants est membre du Conseil d'administration de l'ANGVC.

L'association HALEM

Connue depuis 2005 lors de la question de la taxe d'habitation, cette association s'est éminemment renforcée dans sa réflexion et ses pratiques partenariale. Elle estime que l'action de l'ANGVC et des voyageurs en matière d'habitat rejoint plusieurs de ses revendications et intérêts. C'est pourquoi elle a cherché à associer l'ANGVC à certaines initiatives du réseau RELIER concernant l'habitat mobile. Elle est également associée à la réflexion initiée par la FNASAT sur la question de la reconnaissance de l'habitat mobile comme logement.

SENSIBILISATION ET FORMATION

Faute de manifestation d'intérêt des partenaires sollicités, l'ANGVC n'a pas organisé de nouvelles sessions de formation en 2013 aux techniciens et élus des intercommunalités sur les questions liées à l'urbanisme et à l'habitat. Toutefois, pour des questions internes, certains le Gard ou en Bretagne, ont souhaité reporter l'initiative à 2014.

Cependant, elle a fait l'effort financier d'organiser une session destinée aux délégués du Conseil d'Administration afin de mobiliser la réflexion sur la gouvernance de l'association. Ainsi, un projet de charte du délégué, encore en phase de validation, a été rédigé.

Conclusion

Alors que le climat général des pouvoirs publics s'apparentait plutôt à de l'inaction, l'association a été présente sur divers fronts - institutionnel quant aux projets ou propositions de loi sur lesquels elle a été sollicitée; judiciaire suite aux plaintes déposées ou aux recours dont elle a assuré le « pilotage » ; ou plus simplement en matière de visibilité, notamment à l'occasion de la conférence de juillet à l'Assemblée Nationale ou par sa présence au Festival de cinéma de Douarnenez.

En 2014, l'ANGVC va devoir poursuivre sa mobilisation, notamment à travers ses propositions, pour répondre aux défis qui lui sont posés sur l'évolution législative des politiques publiques envisagée par le gouvernement.

L'association s'attend également à de nouvelles réductions des subventions publiques et à devoir les compenser par de nouvelles ressources. Cependant, sa marge de manœuvre est très limitée, notamment en termes de besoins de trésorerie, pour assurer sereinement le fonctionnement de l'ANGVC.

Enfin, se profile un nouveau projet qui lui tient à cœur. Touchant les questions de mémoire et de citoyenneté, il actionnera les réseaux associatifs les plus larges pour sa mise en œuvre et son succès. Nous en reparlerons bientôt...

ANNEXES

Sont signataires de ce communiqué : ADGVE – Association départementale des Gens du Voyage de l'Essonne, ADVOG – Association départementale Voyageurs Gadgè, ANGVC Association nationale des Gens du Voyage catholiques, le centre international de séjour Le Rocheton, Minga et URAVIF

Paris, lundi 8 juillet 2013

NON AUX APPELS A L'EXCLUSION

Les associations membres de notre union, auxquelles s'associent l'ADGVE, l'ADVOG, l'ANGVC, Le Rocheton et Minga, dénoncent vigoureusement les propos exprimés ce dimanche 7 juillet par Monsieur Christian Estrosi, Maire de Nice et ancien Ministre du gouvernement de François Fillon, lequel entend « mater » les Gens du voyage.

Le « mode d'emploi milicien » proposé par Monsieur Estrosi n'est rien d'autre qu'un dispositif discriminatoire, générateur d'exclusion, qui interpelle le droit français. Il n'est pas digne d'un responsable politique qui se réclame des valeurs fondatrices de la République porteuses de solidarité, d'égalité et de réelle inclusion

L'amalgame opéré entre « Gens du voyage », « délinquance », « économie souterraine » ou « immigration clandestine » stigmatise les Tsiganes et Gens du voyage, les livre à la vindicte publique et crée un climat de suspicion et de violence généralisée. L'occupation d'espaces publics ou privés par les Tsiganes et Gens du voyage, notamment en région PACA, n'est que la malheureuse conséquence de l'absence de réponse appropriée à leur besoin de séjour et d'habitat, et de la faible et lente application par les collectivités de la *Loi du 5 juillet 2000 relative à l'accueil et à l'habitat des Gens du voyage*.

Cette *Loi* inscrit concrètement dans la législation la reconnaissance et un droit à l'habitat mobile.

Or le contexte sociopolitique actuel, alimenté par les propos inadmissibles d'élus de la République - ceux prononcés par le Maire de Nice s'ajoutant aux propos récents et de même essence d'autres élus du Var ou de Marseille - crée les conditions du déni de ce droit.

« Expulsables » en permanence, les Gens du voyage sont dans l'impossibilité de séjourner, de scolariser leurs enfants, de mener une activité économique, d'exercer leurs devoirs et de bénéficier de droits reconnus aux autres citoyens français.

La liberté d'aller et venir, reconnue par la Constitution, n'est réelle que si sont réunies les conditions nécessaires au séjour et à l'ancrage social et territorial (notamment lié à la vie itinérante des Gens du voyage) permettant la reconnaissance et la satisfaction des droits et à l'exercice des obligations de chaque citoyen.



ST OUEN, le 20 janvier 2014

**COMMUNIQUE DE
PRESSE**

HABITAT MOBILE : LES LAISSES POUR COMPTE DE LA PRECARITE ENERGETIQUE

L'Association Nationale des Gens du Voyage Catholiques (ANGVC) dénonce l'hypocrisie et l'indifférence coupables des collectivités d'Ile de France concernant les conditions d'accès au réseau d'électricité des ménages vivant en habitat mobile sur leur territoire.

Dans une enquête menée en Ile de France entre le 15 octobre et la mi-novembre 2013, l'association a mis en évidence que les personnes qui vivent de façon permanente en habitat mobile, notamment les gens du voyage, rencontrent systématiquement les pires difficultés à obtenir un raccordement électrique sur un terrain leur appartenant pour satisfaire à la décence et la dignité de leur vie familiale.

Lorsqu'ils séjournent sur une aire d'accueil, dans un camping où ils louent leur emplacement, les résidents ne bénéficient jamais, sauf exception, d'une protection leur assurant une fourniture minimale d'énergie en cas de difficultés de paiement pendant la trêve hivernale et subissent à la fois la coupure de leur raccordement par le gestionnaire mais sont aussi, au nom du règlement intérieur, expulsés.

Lorsqu'ils sont installés sur des terrains privés leur appartenant, les collectivités opposent leur veto au droit à l'électricité et à l'eau reconnu par la législation au nom du code de l'urbanisme, dont il n'est nullement prouvé qu'il soit partout respecté par elles (cf. enquête nationale 2012 sur la prise en compte de l'habitat mobile dans les documents d'urbanisme - www.angvc.fr/pages/rapports.html). Pire, certaines font procéder à la coupure des raccordements existants, même dans la rigueur de l'hiver, en toute négligence des situations familiales (enfants, malades, personnes âgées).

Quant à l'accès aux tarifs sociaux de l'énergie, malgré la revendication formulée par l'ANGVC, il n'en n'est toujours pas question dans le dispositif réglementaire récemment étendu, par le décret du 15 novembre dernier, bien que nombre de ces ménages répondent aux conditions de ressources exigées.

L'ANGVC estime par ailleurs, au regard des demandes d'intervention qu'elle reçoit à sa permanence juridique, que le triste constat dressé en Ile de France pourrait être relevé de façon comparable dans les autres régions de la métropole.

L'enquête a reçu un soutien financier du Conseil Régional Ile de France et de la Fondation Abbé Pierre.

Contact : Marc BEZIAT, le Délégué Général
Tél. 01 82 02 60 13
Port. 06 15 73 65 40

Téléphone : 01 82 02 60 13
Télécopie : 09 74 44 55 06
Portable : 06 15 73 65 40
Email : angvc@sfr.fr
Site Internet : www.angvc.fr

9-11, avenue Michelet - 93400 Saint-Ouen

SIRET 434 938 850 00034



ANGVC - QUESTIONNAIRE SUR LA PRECARITE ENERGETIQUE ET L'HABITAT MOBILE PERMANENT DE LEUR UTILISATEUR

Nom et code postal de votre commune :

Votre commune a une population de : habitants

❶ Sur le territoire de votre commune, le caravanning de loisir est-il admis (plusieurs réponses possibles):

sur un terrain de camping ? à la ferme ?
sur un terrain dédié aux habitations légères de loisir ?

Si oui, est-il admis toute l'année ?

Oui Non

Si oui, les habitats mobiles et légers sont-ils raccordés à l'eau et/ou à l'électricité ?

Oui Non

A titre provisoire ? Durablement ?

❷ Si votre commune est liée à une obligation d'accueil des gens du voyage par le schéma départemental d'accueil des gens du voyage, a-t-elle ouvert effectivement une aire sur son territoire ou sur celui de son EPCI (sinon, passez à la question ❸)?

Oui Non

Si oui, votre commune a-t-elle fait mettre en place un compteur général des raccordements aux réseaux des familles de passage ?

Oui Non

Si oui, les emplacements sont-ils connectés par répartiteur à un sous-compteur individualisé ?

Oui Non

Le règlement des consommations des fluides s'effectue-t-il :

Par prépaiement ? Selon un forfait journalier ? Autre ?

❸ Sur des terrains privés occupés par un habitat mobile ou léger, les familles rencontrent-elles des difficultés pour faire procéder au raccordement à l'eau et à l'électricité de leur terrain ?

Oui Non

Si oui, précisez-en la nature, SVP :

❹ Quel type d'abonnement est applicable aux familles ayant un habitat mobile ou léger permanent ?

- sur un terrain de camping : EDF, tarif bleu EDF, tarif jaune
Autre fournisseur Ne sait pas

- sur un terrain dédié aux habitations légères de loisir : EDF, tarif bleu
EDF, tarif jaune Autre fournisseur Ne sait pas

- sur un terrain de camping à la ferme : EDF, tarif bleu
EDF, tarif jaune Autre fournisseur Ne sait pas

- sur une aire d'accueil des gens du voyage (si vous avez répondu à la question ❷): EDF, tarif bleu EDF, tarif jaune
Autre fournisseur Ne sait pas

- sur un terrain privé : EDF, tarif bleu EDF, tarif jaune
Autre fournisseur Ne sait pas

❺ Le fournisseur (ou le gestionnaire) est-il saisi de difficultés de paiement des ménages ayant un habitat mobile ou léger permanent ?

- résidant sur le terrain de camping ?

Oui, souvent Oui, parfois Jamais

- résidant dans le terrain dédié aux habitations légères de loisir ?

Oui, souvent Oui, parfois Jamais

- résidant sur le terrain de camping à la ferme ?

Oui, souvent Oui, parfois Jamais

- résidant sur l'aire d'accueil des gens du voyage de la commune ou de l'EPCI (si vous avez répondu à la question ❷)?

Oui, souvent Oui, parfois Jamais

- résidant sur un terrain privé ?

Oui, souvent Oui, parfois Jamais

❻ Les familles éligibles, ayant un habitat mobile ou léger permanent, bénéficient-elles du tarif de première nécessité sur :

- le terrain de camping ? Oui Non

- le terrain dédié aux habitations légères de loisir ? Oui Non

- sur le terrain de camping à la ferme ? Oui Non

- sur l'aire d'accueil des gens du voyage (si vous avez répondu à la question ❷)?

Oui Non

- sur un terrain privé ? Oui Non

Nous vous remercions d'avoir pris ces quelques instants pour nous répondre et de nous renvoyer ce questionnaire à : angvc@sfr.fr ou par fax au 09 74 44 55 06

Pour mieux nous connaître, vous pouvez visiter notre site : www.angvc.fr

ANGVC – Indicateurs d’activité – Appui et conseil juridique – Année 2013
Ventilation par territoires

Département/ Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Raccordements électricité / eau	Gestion des aires	Etude des docs urbanisme	Scolarisation	Autres	Nbre de familles
Non localisés	1	7	2	6	/	/	/	10	22
01	/	/	/	/	3	/	/	/	2
02	/	/	/	1	/	/	/	4	3
09	4	/	/	/	/	/	/	/	3
11	/	/	/	/	/	/	/	1	1
12	/	/	/	/	4	/	/	/	3
13	/	/	4	2	3	/	/	3	9
15	/	/	/	/	1	/	/	/	24
17	/	/	/	/	/	/	/	1	1
18	/	/	/	1	/	/	/	3	3
22	1	/	/	2	13	/	/	/	5
24	/	2	/	/	/	/	/	/	1
26	/	1	1	/	/	/	/	/	2
27	4	/	1	2	/	/	/	2	8
28	/	/	5	/	/	/	/	/	2
29	3	/	5	9	3	/	/	/	12
30	/	/	13	10	/	/	/	/	4
31	/	2	/	/	/	/	/	/	2
33	/	/	1	/	/	/	/	1	2
34	/	/	1	/	/	/	/	/	1
35	/	/	1	1	/	/	/	/	2
36	1	/	/	2	/	/	/	/	2
37	4	/	3	/	/	/	/	/	6
38	/	1	/	/	/	/	/	/	1
40	1	/	/	1	/	/	/	2	9
41	/	1	/	/	/	/	/	/	2
42	/	/	/	/	/	/	/	1	1
43	/	/	/	/	/	/	/	1	1
44	/	/	7	/	/	/	/	2	6
45	1	/	6	5	/	/	/	1	5
47	/	/	/	2	/	/	/	/	2
49	/	/	/	/	1	/	/	2	12
50	/	1	/	2	/	/	/	/	2
55	/	1	/	/	/	/	/	1	2
56	/	/	5	/	1	/	/	/	2
57	/	/	/	/	1	/	/	/	1

Département/Type interventions	Stationnement	Circulation et assurances	Urbanisme et Habitat	Raccordements électrique / eau	Gestion des aires	Etude des docs urbanisme	Scolarisation	Autres	Nbre de familles
58	1	/	/	/	/	/	/	2	13
59	/	/	1	1	/	/	/	2	4
60	1	2	14	9	/	/	/	2	14
62	/	1	1	2	/	/	/	1	3
63	/	/	/	/	1	/	/	/	1
66	/	/	/	2	/	/	/	/	2
67	/	/	1	/	/	/	/	/	1
69	1	/	6	/	1	/	/	/	7
70	/	/	1	/	/	/	/	1	2
72	/	/	5	1	/	/	/	/	4
74	4	/	/	/	/	/	/	2	4
75	/	/	/	/	/	/	/	1	1
77	1	1	20	34	14	/	/	11	41
78	4	/	8	/	6	/	1	2	26
79	2	/	/	/	1	/	/	/	4
83	/	/	1	7	/	/	/	1	9
84	1	/	2	2	/	/	/	2	7
87	/	/	4	/	/	/	/	/	3
89	/	/	/	/	2	/	/	/	1
91	1	/	13	15	/	/	/	7	24
93	/	/	/	/	/	/	/	4	1
94	/	/	17	/	/	/	/	1	14
95	1	/	6	2	/	/	/	4	5
TOTAL	36	13	153	115	55	0	1	68	357
TOTAL DES INTERVENTIONS								467	

Statistiques 2013 - Site angvc.fr

Mois	Visiteurs différents	Visites	Pages	Hits
Jan 2013	0	0	0	0
Fév 2013	0	0	0	0
Mar 2013	2	128	2 132	12 738
Avr 2013	445	711	3 482	25 478
Mai 2013	659	877	1 949	23 304
Juin 2013	663	876	2 157	22 008
Juil 2013	1 154	1 470	3 484	33 583
Août 2013	612	776	1 936	20 085
Sep 2013	743	963	2 243	25 558
Oct 2013	841	1 068	2 423	29 697
Nov 2013	723	878	1 928	24 108
Déc 2013	627	852	1 853	159 285
Total	6 469	8 599	23 587	375 844

Advanced Web Statistics 7.0 (build 1.971) - [Généré par awstats \(plugins: hashfiles\)](#)

Statistiques 2013 - Site angvc.fr

Résumé par mois										
Mois	Moyenne journalière				Totaux mensuels					
	Hits	Fichiers	Pages	Visites	Sites	Volume	Visites	Pages	Fichiers	Hits
Mar 2013	1996	966	207	80	5271	2,69 Gb	1683	4353	20291	41920
Fev 2013	2698	1282	222	102	7217	5,40 Gb	2865	6221	35897	75555
Jan 2013	2801	1152	190	98	7617	6,79 Gb	3057	5897	35723	86838
2013						14,88 Gb	7605	16471	91911	204313

Generated by [awffull Version 3.8.2](#)